

## Règles sur le cheminement scolaire des élèves

### Est admis au FPT l'élève qui répond aux critères suivants :

- Être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre de l'année du début de sa formation;
- Ne pas avoir atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en langue d'enseignement et en mathématique;

### **FPT 2-3 vers FMS**

### Est admis en FMS l'élève qui a complété sa deuxième année en FPT et qui répond aux critères suivants :

- avoir réussi la matière *Insertion professionnelle*;
- avoir atteint l'échelon 4 pour les compétences *Communiquer oralement* et *Mettre à profit son raisonnement mathématique* selon les échelles des niveaux de compétence de la formation préparatoire au travail;
- avoir atteint l'échelon 3 pour les autres compétences de français et de mathématique selon les échelles des niveaux de compétence de la formation au travail.



## Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Année scolaire 2019-2020 Formation préparatoire au travail

ANNEXE 2

**Renseignements importants concernant l'évaluation**

**Document à conserver pendant toute l'année  
scolaire**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant sera visible sur Mozaïk portail à compter du 10 octobre 2019.

- Une **communication par mois** sera faite par les enseignants via Mosaïk portail auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

**Premier bulletin :**

- Étape du **28 août 2019 au 8 novembre 2019**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le 19 novembre 2019.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu le **21 novembre 2019** en soirée et le **22 novembre 2019** en avant-midi.

**Deuxième bulletin :**

- Étape du **11 novembre 2019 au 6 février 2020**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **19 février 2020**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **20 février 2020** en soirée.

**Troisième bulletin :**

- Étape du **10 février 2020 au 22 juin 2020**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **26 juin 2020**.

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES FPT

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Lire (40 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Communiquer oralement (20 %)	Selon le cheminement de l'élève		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Écrire des textes (30 %)	Selon le cheminement de l'élève		
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	Selon le cheminement de l'élève		
<b>Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins : éducation physique, autonomie participation social, préparation au marché du travail, insertion professionnelle, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts.</b>				

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages du MEES*. Vous pouvez les consulter les cadres à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/> . Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...

- **NB : Si l'élève persiste à ne pas faire une évaluation, soit pour une absence motivée ou non-motivée et malgré les demandes faites de la part des enseignants pour lui faire passer une évaluation, l'enseignant n'aura d'autres choix que de mettre un 0 et ce 0 sera en fonction de la pondération attribuée par l'enseignant à cette épreuve à l'ensemble des élèves.**

\* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétence transversale	Étape 1	Étape 3
Savoir travailler en équipe		X
Organiser son travail		X